



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 602 588 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.12.2005 Bulletin 2005/49

(51) Int Cl.7: **B65D 25/08**, A45D 19/00,
B65D 25/56, B65D 77/24,
B01F 13/00, B01F 15/02

(21) Numéro de dépôt: **05300414.9**

(22) Date de dépôt: **25.05.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(72) Inventeur: **PLOIX, Dominique**
75006, PARIS (FR)

(74) Mandataire: **Tanty, François et al**
Nony & Associés,
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)

(30) Priorité: **26.05.2004 FR 0451033**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(54) Dispositif pour le mélange d'au moins deux composants

(57) La présente invention concerne un dispositif pour le mélange d'au moins deux composants, comportant :

- un bol (2) pour recevoir les composants, et

- un organe de dosage (3) comportant au moins un repère utile au dosage, notamment des graduations, cet organe de dosage pouvant se fixer de manière amovible sur le bol.

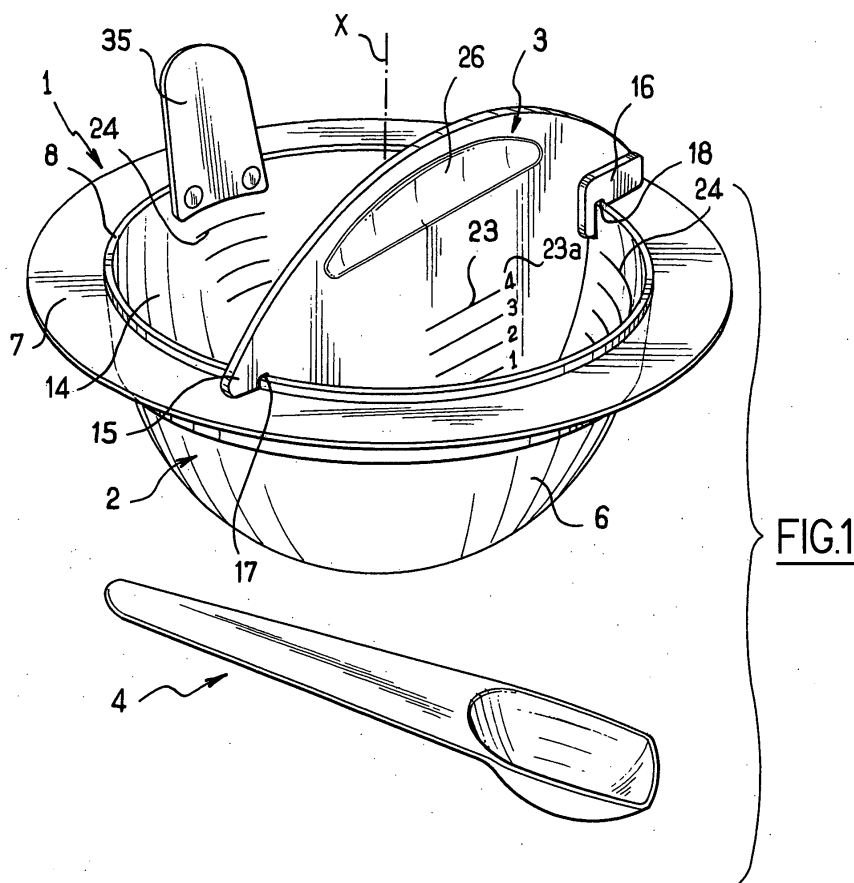


FIG.1

EP 1 602 588 A2

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour mélanger au moins deux composants, notamment deux composants d'une composition capillaire, par exemple une composition de coloration ou de permanente pour les cheveux.

[0002] Un dispositif pour le mélange extemporané de deux produits est décrit dans le brevet EP 0 918 023 de la demanderesse. Ce dispositif connu comporte un bol et des moyens de séparation à l'intérieur du bol, escamotables dans le pied du bol grâce à un mécanisme d'entraînement hélicoïdal. Un tel dispositif présente une structure relativement complexe.

[0003] L'invention vise à proposer un dispositif de construction relativement simple et pratique à utiliser, permettant de mélanger des composants dans un bol qui pourra être disposé par exemple dans un support sur pied permettant de le maintenir à hauteur de main d'un coiffeur.

[0004] L'invention a ainsi pour objet, selon l'un de ses aspects, un dispositif pour le mélange d'au moins deux composants, comportant :

- un bol pour recevoir les composants, et
- un organe de dosage comportant au moins un repère utile au dosage, notamment des graduations, comportant de préférence des chiffres, cet organe de dosage pouvant se fixer de manière amovible sur le bol.

[0005] Les chiffres associés aux graduations peuvent augmenter de manière régulière, étant par exemple des multiples d'un nombre de base. Les graduations peuvent être continues.

[0006] De préférence, l'organe de dosage comporte une cloison agencée de manière à former, lorsque fixée de manière amovible sur le bol, au moins deux compartiments à l'intérieur de celui-ci. Cette cloison est avantageusement graduée. La cloison peut notamment comporter des graduations associées à chacun des compartiments, ces graduations pouvant être des chiffres, comme indiqué ci-dessus.

[0007] Grâce à l'invention, le coiffeur peut utiliser le bol pour doser directement les différentes compositions à mélanger, en restant debout et sans avoir besoin de sortir le bol de son support sur pied pour regarder d'éventuelles graduations latérales comme sur les verres doseurs.

[0008] Lorsque l'organe de dosage comporte une cloison, les compartiments ainsi formés présentent une section inférieure à celle du bol sans cloison, ce qui améliore la précision du dosage.

[0009] L'invention permet également d'éviter de salir des récipients intermédiaires de dosage des produits à mélanger et peut permettre de simplifier le conditionnement de ces produits, le bol étant réutilisable.

[0010] La cloison précitée est avantageusement

transparente, ce qui peut faciliter la lecture du niveau d'un produit présent dans l'un des compartiments.

[0011] Le dispositif peut utilement comporter en outre une cuillère, laquelle peut être transparente. Le bol peut comporter une languette permettant d'essuyer cette cuillère. La languette peut être dirigée vers le haut, et de préférence également vers l'intérieur, ce qui réduit le risque de projections de produit hors du bol.

[0012] De préférence, la cuillère présente un profil intérieur, en section transversale, adapté à la forme de la languette.

[0013] La languette est fixée par exemple sur la surface intérieure du bol, en partie supérieure de celle-ci. La languette peut présenter une face tournée vers la cloison.

[0014] Les deux compartiments délimités par la cloison sont de préférence inégaux. Le volume de l'un des compartiments est par exemple compris entre 1,5 et 2,5 fois le volume de l'autre compartiment, par exemple environ 2 fois.

[0015] Dans le cas de compartiments inégaux, la languette est avantageusement située dans le compartiment le plus grand, ce qui facilite la manipulation de la cuillère.

[0016] Dans un exemple de réalisation, le bol et l'organe de dosage comportent des reliefs coopérant. Le bol peut comporter par exemple deux encoches et l'organe de dosage deux oreilles correspondantes, agencées pour s'engager dans ces encoches.

[0017] L'organe de dosage comporte avantageusement un détrompeur, lequel est formé par exemple par une surépaisseur, notamment une surépaisseur de la cloison lorsque l'organe de dosage comporte une telle cloison.

[0018] Les encoches peuvent s'étendre sur une partie de la surface intérieure du bol. Dans un exemple de réalisation, le bol comporte, en partie supérieure, une nervure annulaire et les encoches précitées peuvent alors traverser cette nervure.

[0019] Le bol peut comporter un relief sur son fond, contre lequel l'organe de dosage, notamment la cloison, peut venir en appui. Ce relief est par exemple formé par un ergot qui fait saillie dans le plus grand compartiment.

[0020] La région du fond du récipient contre laquelle s'applique la cloison est de préférence plane.

[0021] Dans un exemple de mise en oeuvre de l'invention, le bol présente un fond plat.

[0022] Le bol comporte avantageusement une colle-rette extérieure, qui peut venir reposer sur un support sur pied, par exemple.

[0023] Le bol peut présenter, hormis son fond, une surface intérieure sensiblement sphérique.

[0024] Le bol peut présenter également une section transversale sensiblement circulaire. Le rapport du diamètre de l'ouverture au diamètre du fond est par exemple supérieur ou égal à 1,5.

[0025] Le bol présente avantageusement une profondeur qui est par exemple supérieure ou égale à 0,5 fois,

mieux 0,8 fois, mieux encore 1 fois, la largeur d'un compartiment, mesurée perpendiculairement à la cloison dans un plan médian du bol. Une profondeur relative élevée du bol peut permettre de minimiser les erreurs de lecture de graduations présentes sur la cloison, ce qui permet d'améliorer la précision du dosage.

[0026] Le bol peut être réalisé dans une matière non opaque, par exemple une matière translucide. Le bol peut comporter au moins une graduation, notamment sur sa surface intérieure.

[0027] La cloison peut comporter, en partie supérieure, au moins un renforcement.

[0028] De préférence, la cloison est configurée pour épouser sensiblement la forme de la surface intérieure du bol. Cela permet lorsqu'un produit est versé dans l'un des compartiments, de retarder l'écoulement du produit vers l'autre compartiment, afin de permettre au coiffeur de doser le produit.

[0029] Le bol, la cloison et/ou la cuillère sont avantageusement réalisés dans un ou plusieurs matériaux inertes vis-à-vis des composés entrant dans la formulation des produits de coloration/décoloration capillaire, notamment inertes vis-à-vis de l'huile de polydécène ou de mono- ou poly- esters d'acides carboxyliques, par exemple de monoester d'acide carboxylique saturé ou non, en C_8-C_{30} et d'un alcool en C_3-C_6 , par exemple le myristate d'isopropyle.

[0030] Le produit capillaire peut comporter un ratio pâte décolorante/crème oxydante allant de 1/1 à 1/3.

[0031] Les polydécènes sont des composés de formule $C_{10n}H[(20n)+2]$ avec n variant de 3 à 9, et de préférence de 3 à 7. Ces composés répondent à l'appellation « polydécène » du Dictionnaire CTFA 7^{ème} édition 1997 de la Cosmétique, Toiletry and Fragrance Association, USA, ainsi qu'à la même appellation I.N.C.I. aux USA et en Europe. Ce sont des produits d'hydrogénisation des poly-1-décènes.

[0032] On peut citer, à titre d'exemple, le produit vendu sous la dénomination Silkflo® 366 NF polydécène par la société AMOCO CHEMICAL, ceux vendus sous la dénomination Nexbase® 2002 FG, 2004 FG, 2006 FG et 2008 FG par la société FORTUM.

[0033] En ce qui concerne les mono- ou poly- esters d'acides carboxyliques, ces derniers, linéaires ou ramifiés, saturés ou non, comprennent avantageusement au moins une chaîne hydrocarbonée en C_8-C_{30} , plus particulièrement en C_8-C_{24} , de préférence $C_{12}-C_{24}$, provenant de la partie acide ou alcool, et au moins une chaîne en C_1-C_8 , de préférence en C_1-C_6 . De plus, si l'acide carboxylique comprend plusieurs fonctions carboxyliques, celles-ci sont de préférence toutes estérifiées. Enfin, il est à noter que les alcools sont de préférence des alcools monofonctionnels.

[0034] A titre d'exemples, on peut citer les esters des acides oléique, laurique, palmitique, myristique, béhénique, stéarique, linoléique, linolénique, caprique, arachidonique, ou leurs mélanges comme notamment les mélanges oléo-palmitique, oléo-stérique, palmito-stéa-

rique, etc. On peut de plus citer le diester isopropylique de l'acide sébacique (sébaçate de diisopropyle), l'adipate de di-octyle et le maléate de di-caprylyle.

[0035] De préférence, les esters sont choisis parmi ceux obtenus à partir d'acides gras, saturés ou non, de préférence saturés, en $C_{12}-C_{24}$, plus particulièrement comprenant un groupement carboxylique, et d'un monoalcool saturé, linéaire ou ramifié, en C_3-C_6 .

[0036] Le produit de décoloration peut comporter du palmitate d'isopropyle et/ou du myristate d'isopropyle, seuls ou en mélange.

[0037] Le matériau inerte précité est par exemple du polyéthylène.

[0038] L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un kit comportant un dispositif tel que défini ci-dessus, et au moins deux composants à mélanger extemporanément.

[0039] L'un au moins des composants peut être suffisamment visqueux pour permettre, lorsque versé dans l'un des compartiments défini par la cloison, à l'utilisateur de mesurer le volume versé dans ce compartiment sans qu'une quantité substantielle de produit ne s'écoule dans l'autre compartiment en circulant entre la cloison et le bol.

[0040] L'un de ces composants peut comporter l'un des composés chimiques précités.

[0041] L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un procédé pour réaliser une préparation cosmétique ou dermatologique, comportant l'étape suivante :

- en utilisant un bol tel que défini ci-dessus, verser un composant dans un compartiment du bol et doser ce composant par lecture d'au moins un repère de la cloison.

[0042] On peut ensuite doser un autre composant, introduit par exemple dans l'autre compartiment du bol, par lecture également d'au moins un repère de la cloison.

[0043] Après dosage des composants, la cloison est retirée et l'on peut mélanger les composants avec la cuillère. Cette dernière peut être raclée lorsque nécessaire en l'essuyant contre le bord de la languette.

[0044] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'un exemple de mise en oeuvre non limitatif de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 représente de manière schématique et en perspective un exemple de dispositif réalisé conformément à l'invention,
- la figure 2 représente la cloison amovible isolément,
- la figure 3 représente, chacun en coupe dans un plan médian, le bol et la cuillère du dispositif de la figure 1, et
- la figure 4 est une section transversale selon IV-IV de la figure 3 de la cuillère.

[0045] Le dispositif pour le mélange extemporané de plusieurs composants, représenté à la figure 1, comporte d'une part un ensemble 1 formé d'un bol 2 d'axe X et d'un organe de dosage se présentant dans l'exemple illustré sous la forme d'une cloison 3 fixée de manière amovible sur le bol 2, et d'autre part une cuillère 4 permettant d'agiter les composants pour les mélanger et de prélever le cas échéant le mélange ainsi effectué dans le bol.

[0046] Dans l'exemple considéré, le bol 2 est réalisé dans une matière plastique translucide et présente un fond 5 sensiblement plat et une paroi latérale 6 sensiblement en portion de sphère. La paroi 6 est prolongée radialement vers l'extérieur à son extrémité supérieure par une collerette 7 et supérieurement par une nervure annulaire 8.

[0047] La cloison 3 qui est dans l'exemple considéré généralement plane s'étend sensiblement perpendiculaire au fond 5, soit verticalement lorsque le bol 2 est maintenu avec son axe X vertical, et forme dans le bol 2 deux compartiments inégaux, à savoir un grand compartiment 10 et un petit compartiment 11, le volume du grand compartiment 10 représentant par exemple environ deux fois celui du petit compartiment 11.

[0048] Si l'on se reporte à la figure 2, on peut voir que la cloison 3 présente en partie inférieure un profil 13 qui épouse sensiblement le contour de la surface intérieure 14 du bol, de telle sorte que lorsque la cloison 3 est en place, le jeu entre celle-ci et la surface intérieure 14 du bol 2 soit relativement faible. La cloison 3 présente ainsi un bord inférieur rectiligne 28 et deux bords latéraux 29 sensiblement circulaires.

[0049] La cloison 3 comporte, à ses extrémités latérales, deux oreilles 15 et 16 agencées de manière à s'engager dans des encoches respectives 17 et 18 du bol 2.

[0050] Ces encoches 17 et 18 comportent des premières portions traversant la nervure 8 et des deuxième portions s'étendant sur la surface intérieure 14 du bol 2, pour recevoir des décrochements respectifs 20 et 21 de la cloison 3, formés sous les oreilles 15 et 16.

[0051] Dans l'exemple considéré, la cloison 3 comporte un détrompeur qui est formé par une surépaisseur de l'oreille 16 et du décrochement associé 21, l'encoche 18 étant sensiblement deux fois plus large que l'encoche 17. Ainsi, la cloison 3 ne peut être positionnée sur le bol 2 qu'avec une orientation prédéfinie.

[0052] La cloison 3 comporte, sur chacune de ses faces, des graduations 23, avantageusement affectées d'indications chiffrées 23a renseignant sur le volume correspondant. Les chiffres 23a peuvent être des multiples d'un nombre de base. Les chiffres peuvent être des nombres entiers augmentant de manière continue. Les graduations 23 portées sur la face 31 de la cloison 3 adjacente au grand compartiment 10 peuvent permettre de doser un produit introduit dans ce compartiment et les graduations 23 portées sur l'autre face de la cloison 3 peuvent permettre de doser un produit introduit

dans le petit compartiment 11.

[0053] La surface intérieure 14 du bol 2 peut également comporter des graduations 24, lesquelles peuvent aussi être affectées d'indications chiffrées (non représentées). Les graduations 24 présentes sur le bol 2 peuvent par exemple permettre de connaître la quantité totale de mélange.

[0054] La cloison 3 comporte dans l'exemple considéré un renforcement 26 en partie supérieure, destiné à faciliter sa préhension.

[0055] Le bol 2 comporte sur son fond un ergot 30 formant saillie, contre lequel la cloison 3 peut venir en appui par sa face 31, comme on peut le voir sur la figure 3.

[0056] Dans l'exemple considéré, le bol 2 comporte une languette 35 qui s'étend vers le haut et légèrement vers l'intérieur, comme on peut le voir sur la figure 3 notamment, cette languette 35 se raccordant à l'opposé à la cloison 3 sur la surface intérieure 14 du bol dans le grand compartiment 10 et s'étendant symétriquement de part et d'autre d'un plan médian qui correspond au plan de coupe de la figure 3.

[0057] Dans l'exemple illustré, la languette 35 est fixée sur la paroi 6 du bol au moyen de rivets 37, mais bien entendu on ne sort pas du cadre de la présente invention lorsque la languette 35 est fixée autrement sur la paroi 6 et notamment est réalisée de manière monolithique avec le bol par moulage de matière plastique, ou est fixée par soudure, collage ou encliquetage sur le reste du bol.

[0058] La languette 35 présente, en partie supérieure, un bord 38 qui est adapté à la forme, en section transversale, de la surface intérieure 39 de la cuillère 4.

[0059] Ainsi, l'utilisateur peut se servir de la languette 35 pour racler l'intérieur de la cuillère 4, le produit retenu par la languette 35 pouvant s'écouler dans le bol 2.

[0060] Le dispositif selon l'invention peut s'utiliser de la manière suivante.

[0061] Le bol 2 étant maintenu sensiblement à hauteur de main par un support sur pied non représenté, sur lequel la collerette 7 prend appui, l'utilisateur, notamment le coiffeur, peut introduire un premier composant dans l'un des compartiments délimité par la cloison 3 à l'intérieur du bol, par exemple le petit compartiment 11, et doser le produit introduit dans le bol en utilisant les graduations correspondantes 23 de la cloison 3, sans avoir à retirer le bol 2 de son support sur pied.

[0062] Ensuite, l'utilisateur peut procéder au dosage d'un deuxième composant dans le grand compartiment 10, en utilisant de la même manière les graduations correspondantes 23 de la cloison 3.

[0063] Lorsque les composants utilisés sont relativement visqueux, un composant introduit dans l'un des compartiments reste suffisamment longtemps dans ce compartiment avant de s'écouler dans l'autre compartiment pour que l'utilisateur ait le temps de procéder au dosage de celui-ci avec un degré de précision acceptable.

[0064] Après introduction des composants dans le

bol, l'utilisateur peut retirer la cloison amovible 3 et procéder à leur mélange en utilisant la cuillère 4. Cette dernière peut être raclée contre le bord de la languette 35 lorsque nécessaire.

[0065] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple qui vient d'être décrit.

[0066] En particulier, on peut apporter diverses modifications à l'exemple de réalisation illustré, notamment quant à la forme de la cuillère, celle de la cloison amovible ou du bol, la disposition de la languette ou encore les volumes respectifs des petit et grand compartiments.

[0067] A cet égard, il faut noter qu'il est préférable, comme illustré à la figure 3, que la profondeur d du bol 2 soit relativement grande devant la largeur l de chaque compartiment 10 ou 11, mesurée perpendiculairement à la cloison 3 dans le plan de coupe de la figure 3, au niveau de l'ouverture du bol, afin d'améliorer la précision du dosage.

[0068] On peut par exemple avoir $l \sim 6,5$ cm pour le grand compartiment 10 et $l \sim 4,5$ cm pour le petit compartiment, $d \sim 5,5$ cm, pour un diamètre intérieur du fond 5 de l'ordre de 6 cm et un diamètre à l'ouverture de l'ordre de 12 cm.

[0069] Dans toute la description, y compris les revendications, l'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

Revendications

1. Dispositif pour le mélange d'au moins deux composants, comportant :

- un bol (2) pour recevoir les composants, et
- un organe de dosage (3) comportant au moins un repère utile au dosage, notamment des graduations, cet organe de dosage pouvant se fixer de manière amovible sur le bol.

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'organe de dosage comporte une cloison (3) agencée de manière à former, lorsque fixée de manière amovible sur le bol (2), au moins deux compartiments (10, 11) à l'intérieur de celui-ci.

3. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que** la cloison (3) comporte des graduations (23), de préférence comportant des chiffres (23a).

4. Dispositif selon la revendication 2 ou 3, **caractérisé par le fait que** la cloison (3) est transparente.

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte en outre une cuillère (4).

6. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la cuillère (4) est transparente.

7. Dispositif selon l'une des deux revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le bol (2) comporte une languette (35) permettant d'essuyer la cuillère (4).

8. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la languette (35) est dirigée vers le haut.

9. Dispositif selon la revendication 7 ou 8, **caractérisé par le fait que** la languette (35) est dirigée vers l'intérieur.

10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, **caractérisé par le fait que** la languette (35) est fixée sur la surface intérieure (14) du bol.

11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 7 à 10, **caractérisé par le fait que** la languette (35) présente une face tournée vers la cloison (3).

12. Dispositif selon l'une des revendications 5 et 6 et l'une quelconque des revendications 7 à 11, **caractérisé par le fait que** la cuillère (4) présente un profil intérieur, en section transversale, adapté à la forme de la languette (35).

13. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que** les deux compartiments (10, 11) délimités par la cloison (3) sont inégaux.

14. Dispositif selon la revendication précédente et l'une quelconque des revendications 7 à 11, **caractérisé par le fait que** la languette (35) est située dans le compartiment (10) le plus grand.

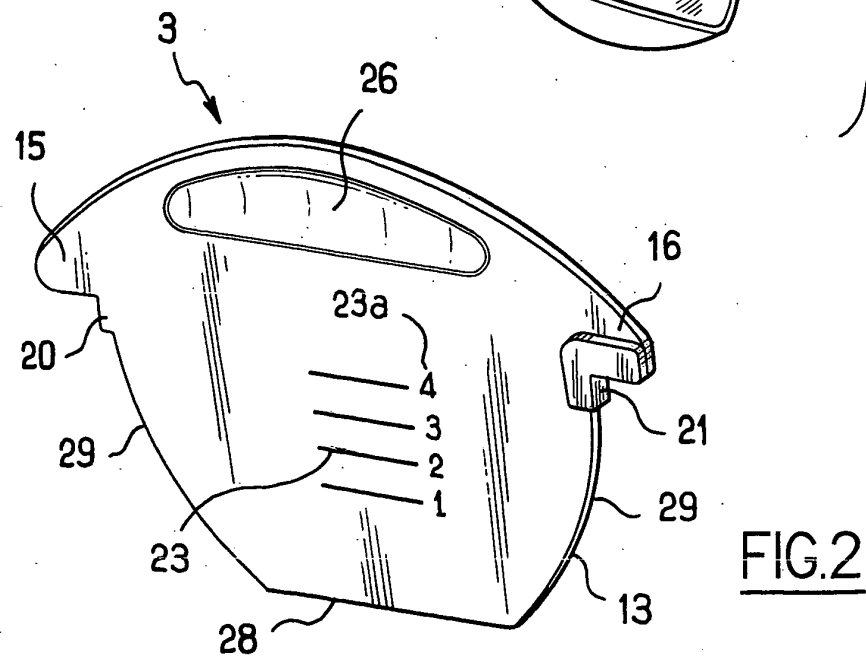
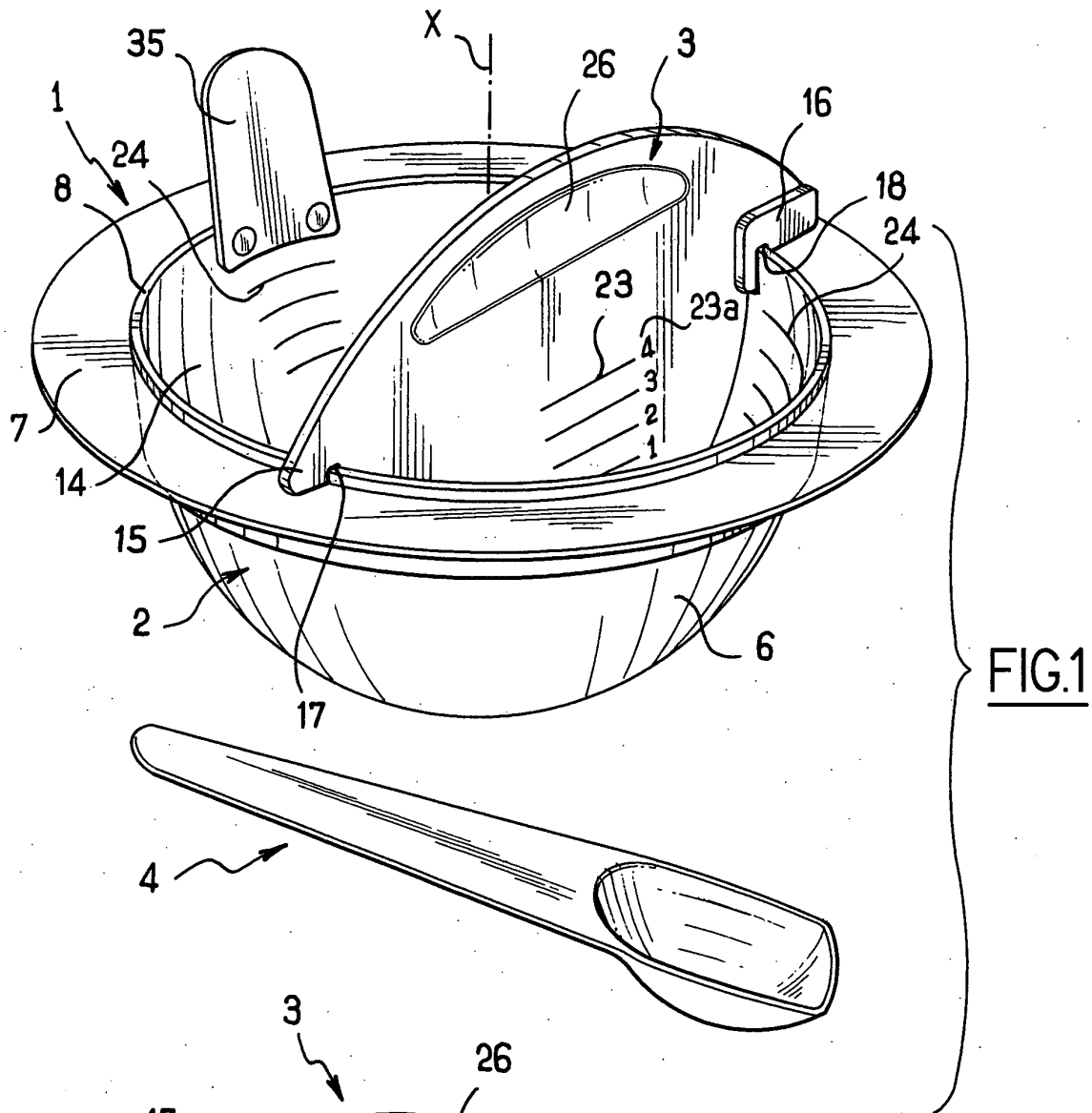
15. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le bol (2) et l'organe de dosage (3) comportent des reliefs coopérant.

16. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le bol (2) comporte deux encoches (17, 18) et l'organe de dosage (3) deux oreilles (15, 16) agencées pour s'engager dans ces encoches (17, 18).

17. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'organe de dosage (3) comporte un détrompeur.

18. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le détrompeur est formé par une surépaisseur.

19. Dispositif selon la revendication 16, **caractérisé par le fait que** les encoches (17, 18) s'étendent sur une partie de la surface intérieure (14) du bol.
20. Dispositif selon la revendication 16, **caractérisé par le fait que** le bol comporte, en partie supérieure, une nervure annulaire (8) et **par le fait que** les encoches (17, 18) traversent cette nervure. 5
21. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le bol comporte sur son fond un relief (30) contre lequel l'organe de dosage (3) peut venir en appui. 10
22. Dispositif selon la revendication 13 et la revendication 21, **caractérisé par le fait que** le relief est formé par un ergot (30) qui fait saillie dans le plus grand compartiment (10). 15
23. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le bol (2) présente un fond (5) plat. 20
24. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le bol comporte une collerette extérieure (7). 25
25. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le bol (2) présente, hormis son fond, une surface intérieure (14) sensiblement sphérique. 30
26. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le bol (2) présente une section transversale sensiblement circulaire. 35
27. Dispositif selon la revendication 26, **caractérisé par le fait que** le rapport du diamètre de l'ouverture du bol au diamètre du fond du bol est supérieur ou égal à 1,5. 40
28. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que** le bol présente une profondeur (d) qui est supérieure ou égale à 0,5 fois, mieux 0,8 fois, mieux encore 1 fois la largeur (l) d'un compartiment (10, 11), mesurée perpendiculairement à la cloison (3), dans un plan médian du bol. 45
29. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le bol (2) est réalisé dans une matière non opaque. 50
30. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le bol (2) est réalisé dans une matière translucide. 55
31. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le bol comporte au moins un repère utile au dosage, notamment au moins une graduation (24).
32. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que** la cloison (3) comporte, en partie supérieure, au moins un renforcement (26).
33. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que** la cloison (3) est configurée pour épouser sensiblement la forme de la surface intérieure (14) du bol.
34. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel la région du fond du récipient contre laquelle s'applique la cloison est plane.
35. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que** la cloison divise le bol en deux compartiments inégaux (10, 11), le volume de l'un (10) étant compris entre 1,5 et 2,5 fois le volume de l'autre (11).
36. Kit comportant un dispositif tel que défini dans l'une quelconque des revendications précédentes, et au moins deux composants à mélanger extemporanément.
37. Kit selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'un au moins des composants est suffisamment visqueux pour permettre, lorsque versé dans l'un des compartiments défini par la cloison (3), à l'utilisateur de mesurer le volume introduit dans le bol sans qu'une quantité substantielle de produit ne s'écoule dans l'autre compartiment en circulant entre la cloison (3) et le bol (2).
38. Procédé pour réaliser une préparation cosmétique ou dermatologique, comportant l'étape suivante :
- en utilisant un bol tel que défini dans l'une quelconque des revendications 1 à 34, verser un composant dans un compartiment du bol et doser ce composant par lecture d'au moins un repère (23) de l'organe de dosage (3).
39. Procédé selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'on dose un autre composant dans un autre compartiment du bol par lecture d'au moins un repère de la cloison.
40. Procédé selon l'une des revendications 38 et 39, **caractérisé par le fait qu'**après dosage des composants, l'organe de dosage (3) est retiré et l'on mélange les composants avec la cuillère (4).
41. Procédé selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la cuillère (4) est raclée en l'essuyant contre le bord de la languette (35).



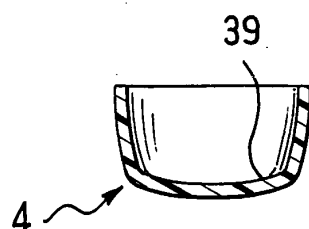
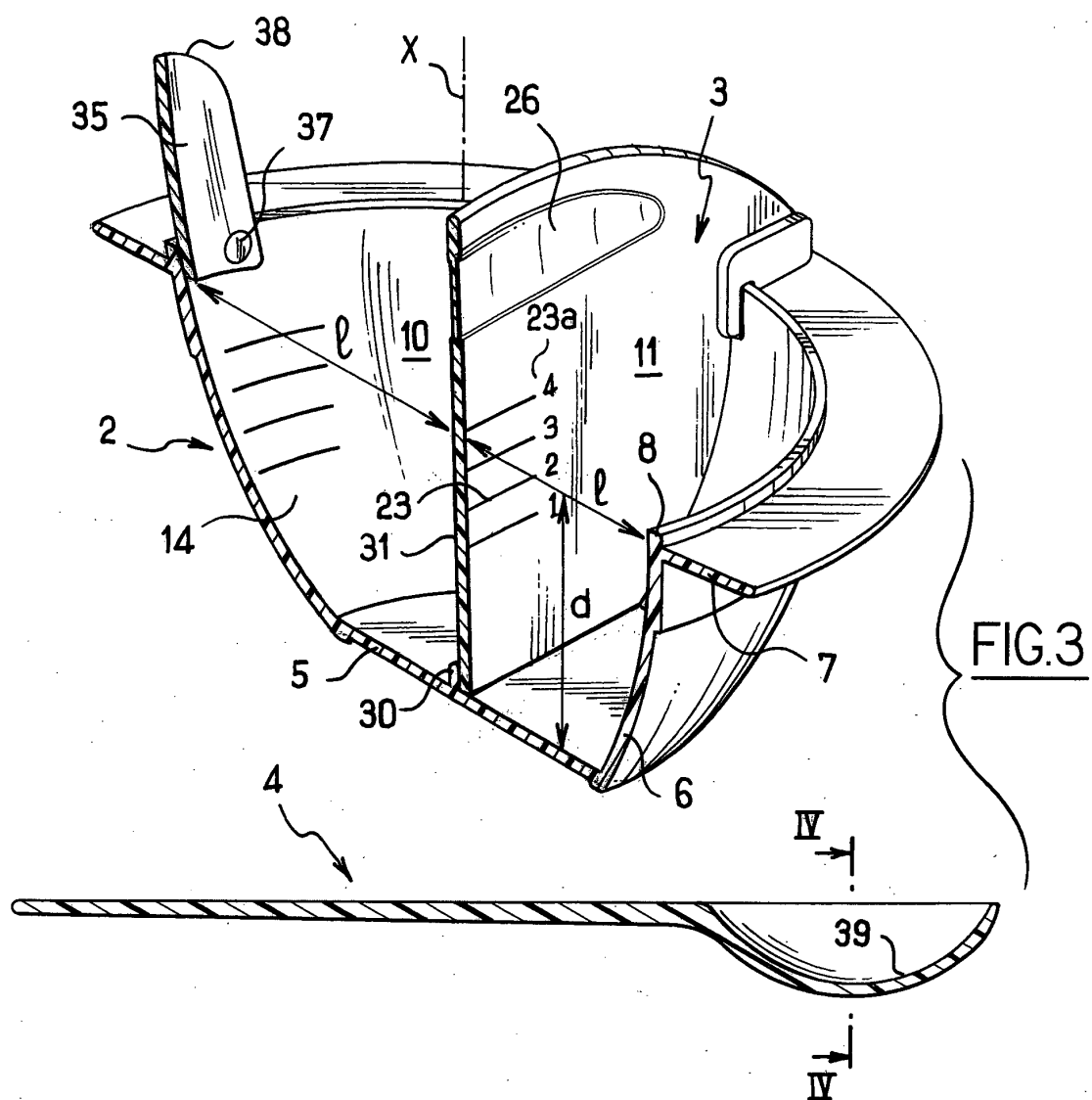


FIG.4